

# LE CANAL FAIT DES VAGUES

## REGLEMENT

### **L'Équipage :**

Les participants doivent impérativement savoir nager et être âgés au minimum de 14 ans. Pour les mineurs, une décharge parentale sera exigée ainsi que certaines restrictions en fonction de leur âge :

- Pour les jeunes entre 14 et 18 ans, une personne majeure devra faire partie de l'équipe en tant que responsable.
- Pour tous les participants, une attestation de responsabilité civile sera obligatoire.

Le nombre de membres d'équipage n'est soumis à aucune restriction.  
Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les participants.  
Les costumes et déguisements sont autorisés, voire même encouragés.

### **Les Embarcations :**

Tous les matériaux sont autorisés, mis à part tout matériel manufacturé en rapport direct avec les activités nautiques telles coques, bouées ou pagaies.

Les embarcations devront être transportables à terre par les participants afin de s'assurer que l'O.F.N.I. pourra être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage.

Les O.F.N.I. devront être déposés devant la cale de mise à l'eau au moins une heure avant le début de la course afin de préparer le départ dans les meilleures conditions.

Les embarcations devront comporter un bout de remorquage d'une longueur minimale de 4 mètres attaché d'un côté à un point fixe de l'O.F.N.I., et de l'autre à un objet flottant permettant de repérer celui-ci en cas de « naufrage ».

L'utilisation d'un moteur est interdite. Ces OFNIs doivent pouvoir être dirigés et se déplacer en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage.

Les embarcations devront être récupérées par les participants à la fin de la manifestation.

### **La Course :**

Le départ de la course se fera sur l'eau sous le pont de St Congard. Il faudra passer au large de deux bouées dans un sens donné avant de revenir vers le pont pour l'arrivée.

L'arrivée n'est officialisée qu'au moment où l'embarcation passe la ligne matérialisée par des bouées.

Le nombre de participants dans l'embarcation à l'arrivée devra être le même que celui au départ.

Les participants n'ont aucun droit de toucher volontairement les autres embarcations. Il est interdit de faire barrage à la course avec son O.F.N.I.

Les équipages ont le droit de perturber leurs concurrents grâce à des armes à eau (ballons d'eau, canons à eau, ...)

# LE CANAL FAIT DES VAGUES

## RESPONSABILITE

Les concurrents participent au rassemblement entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériel, de blessures ou de décès dans le cadre du rassemblement aussi bien avant, pendant qu'après le rassemblement.

Conformément à la Loi, les concurrents sont soumis à l'Art. 4 de l'Arrêté du 3 mai 1995.

*Art. 4 - Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime: il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.*

## Divers :

La course se déroulera le dimanche après-midi, l'accueil des embarcations se fera dès le dimanche matin.

Les inscriptions sont gratuites et devront être enregistrées au plus tard le 1er juin. Le nombre de membres d'un équipage ne pourra changer entre la clôture des inscriptions et le début de la course qu'en prévenant préalablement l'organisation ou par e-mail à l'adresse : [lecanalfaitdesvagues@orange.fr](mailto:lecanalfaitdesvagues@orange.fr). Les notifications par e-mail seront prises en compte jusqu'à la veille de la course.

Les membres de l'organisation se réservent le droit de refuser l'accès aux embarcations dans la mesure où les participants ne rempliraient pas toutes les garanties de sécurité. Le jury est garant du bon déroulement de la course et pourra à tout moment pénaliser ou disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

Tout litige relevant d'une situation imprévue par le présent règlement sera évalué sur place par le jury.

## Le Jury

Le jury est composé de cinq personnalité extérieures à la commune et aux compétiteurs dont un président du jury. La notation s'effectue selon trois critères : **l'originalité (la décoration, les costumes...), les matériaux utilisés (privilégiant le recyclage) et la convivialité notés sur 20 points.**

Le résultat à la course (la rapidité) départagera les ex aequo selon le barème suivant : 8 points pour le premier, 6 points pour le deuxième, 4 points pour le troisième, 3 points pour le quatrième et 2 points pour le cinquième.

## Les lots

Un trophée récompensera l'équipe gagnante, ce trophée sera remis en jeu chaque année. Par ailleurs, des lots seront attribués à tous les participants en fonction de leur classement.